

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 27 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le 27 février à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie DARMIAN, Maire.

**Présents** : Jean-Marie DARMIAN, Sylvie DESMOND, Pierre GACHET, Jean-Marc RIGO, Florence OVEJERO-BALLOT, Georges CAZALET, Jean SAMENAYRE, Angélique RODRIGUEZ, Jean-Marie RAMBAUD, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Cathy GALLO, David BONNAVENTURE, Pierre GREIL, Elisabeth RAYNIER, Frédéric POUVEREAU, Cathy LE GENTIL, Isabelle MUTELET, Pierre HUGUET, Sandrine PRET, Céline JULLIEN-BRISSEAU, Patrick FAGGIANI, André DULONG, Carole BESIERS

**Absents excusés** : Christine PEUILLOT procuration à Jean-Marie DARMIAN, Romain VAYSSETTES procuration à Céline JULLIEN-BRISSEAU

M Stéphane SANCHIS est désigné secrétaire de séance.  
Date de la convocation : 14 février 2014

M. le Maire donne lecture du procès verbal précédent qui est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 1- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

#### A/ COMMUNE

M le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs de la commune :

- dépenses de fonctionnement = 3 358 899,12 €
- recettes de fonctionnement = 3 987 930,73 €
- excédent de fonctionnement = 629 031,61 €

- dépenses d'investissement = 880 389,20 €
- recettes d'investissement = 1 041 119,42 €
- excédent d'investissement = 160 730,22 €

M. le Maire cède la présidence de la séance à M. Jean-Marc RIGO, Adjoint au Maire, pour procéder à l'adoption du Compte Administratif.

M. le Maire quitte la séance et se retire de la salle des délibérations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour, 0 contre, 0 abstention), adopte le Compte Administratif 2013 de la commune de Créon.

#### B/ SERVICE ASSAINISSEMENT

M le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs du service assainissement :

- dépenses de fonctionnement = 279 137,07 €
- recettes de fonctionnement = 528 604,52 €
- excédent de fonctionnement = 249 467,45 €

- dépenses d'investissement = 2 268 795,51 €
- recettes d'investissement = 2 555 614,67 €
- excédent d'investissement = 286 819,16 €

M. le Maire cède la présidence de la séance à M. Jean-Marc RIGO, Adjoint au Maire, pour procéder à l'adoption du Compte Administratif.

M. le Maire quitte la séance et se retire de la salle des délibérations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour, 0 contre, 0 abstention), adopte le Compte Administratif 2013 du service assainissement de Créon.

## **2- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2013**

### **A/ COMMUNE**

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **B/ SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3- TARIFS EMPLACEMENT MARCHES D'ETE**

Considérant la délibération du 21 mai 1965 créant la régie de recettes pour encaisser les droits de place du marché, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'adopter un tarif pour les marchés d'été :

Pour les emplacements de :

- 1 à 3 mètres : 25 € par marché

- 4 à 5 mètres : 35 € par marché

- tout mètre supplémentaire au-delà de 5m sera facturé : 6 €

Cette recette sera encaissée lors du premier marché pour la saison estival par le régisseur de la régie des marchés.

### **4- CONVENTION ASSISTANCE ET CONTROLE DU PEUPEMENT ANIMAL**

M. le Maire indique au Conseil municipal que le groupe SACPA – Chenil Service propose de renouveler la convention pour l'année 2014 pour l'Assistance et le contrôle du peuplement animal sur le territoire municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer la convention.

### **5- CONVENTION ADELFA**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'adhésion de la commune de Créon à l'association ADELFA (Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques).

Le montant de la cotisation s'élève à 200 €.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide de reconduire sa cotisation à l'ADELFA pour l'année 2014.

### **6- AVENANT MSE STATION D'EPURATION**

M. le Maire indique au Conseil municipal que lors de la réalisation du chantier, divers aménagements mineurs ont été demandés par la commune ou par son exploitant. Ces aménagements génèrent des plus et moins-values.

L'avenant de l'Entreprise MSE s'élève à 32 210,77 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, prend acte de l'avenant.

## **7- CONVENTION DE PASSAGE AH 25**

M le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la propriétaire de la parcelle AH25 sur laquelle passe une canalisation d'eaux usées à remplacer et qui doit faire l'objet de la signature d'une convention de passage de canalisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, prend acte des éléments pouvant apporter les conditions de la convention de passage et autorise M le Maire :

- à signer une convention de passage avec la propriétaire de la parcelle AH 25 et lui donne mandat pour consulter un cabinet juridique spécialisé dans le domaine des passages de canalisation sur terrain privé.

## **8- FORFAIT MENSUEL HEURES COMPLEMENTAIRES - AGENT ANNUALISE**

M. le Maire indique au Conseil municipal que Marie GARBAYE effectue un forfait mensuel de 5,36 H / mois, d'heures complémentaires du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 août 2014.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote le forfait mensuel d'heures complémentaires ci-dessus.

## **9- CESSION PARCELLE AE 348 ET AE 350**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Créon est propriétaire des parcelles AE 348 et AE 350 au lieu-dit Galouin.

Un riverain souhaite acquérir ces parcelles. M le Maire propose d'adresser une demande d'évaluation aux services des Domaines.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M le Maire à signer l'acte correspondant à cette cession après évaluation des Domaines.

## **10- INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC VOIRIE LOT LE CLOS DES SARMENTS**

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal que les copropriétaires du lotissement « le Clos des Sarments » ont fait la demande du passage de la voirie dans le domaine public. Sont concernées, les parcelles suivantes : AE 979 et AE 1029.

M Jean Samenayre ne prend pas part au vote, se retire.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal :

- autorise M. le Maire à lancer l'enquête publique,  
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour désigner le Commissaire enquêteur,  
- donne mission au Cabinet DESCHAMPS pour réaliser le relevé des voies soumises à l'enquête publique.

## **11- DELIBERATION HABILITANT LA COMMUNE A SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE DE CONSTITUTION DE SERVITUDE ERDF / HABITANTS DE BAUDIN ET SA PUBLICATION**

M. le Maire indique au Conseil municipal que la commune de Créon doit prendre une délibération concernant l'acte authentique de constitution de servitude ErDF avec les habitants du village de Baudin.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M le Maire à signer l'acte authentique.

## **12- ENQUETE PUBLIQUE – BASSINS DE RETENTION D’EAUX PLUVIALES LOTISSEMENTS**

M le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Créon par délibération en date du 20/06/2013 a décidé d’incorporer dans le domaine public, les bassins de rétention d’eaux pluviales, des lotissements suivants :

- Lot la Lisière
- Lot les Alouettes
- Lot Hameau Beausoleil
- Lot Hameau de la Prairie et Hameau de la Garenne
- Lot le Bosquet
- Lot Clos du Moulin
- Lot Domofrance route de Libourne
- Lot les Acacias et les Sittelles
- Lot Hameau de la Bastide

Afin de poursuivre la procédure, il convient de désigner un commissaire enquêteur et de lancer l’enquête publique.

Le conseil municipal à l’unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M le Maire à lancer l’enquête publique du 15 mars 2014 au 15 avril 2014 et désigne M Claude CUIIN commissaire enquêteur.

## **13 – NUMEROTATION DE VOIES**

M le Maire indique au Conseil municipal qu’après plusieurs divisions parcellaires, il convient d’attribuer des numéros supplémentaires aux parcelles créées :

- AE 60 : n°19 ; n°21 et n°23 Chemin de Piveteau
- AI 539 : n°2 et n° 4 Chemin du Grand Bosc
- AI 532 et 535 : n°6 Chemin du Grand Bosc
- AI 533 et 536 : n°8 Chemin du Grand Bosc
- AI 339 : n°3 et n°5 Chemin du Grand Bosc

Le conseil municipal à l’unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte la numérotation proposée ci-dessus.

## **14- BILAN SAISON 2013 – POINT RELAIS VELO**

M le Maire expose le bilan de la saison 2013 du point relais vélo.

Le montant des locations de vélos s’est élevé 21 940 € décomposé en 4 catégories :

- 1- particuliers 13 838 €
- 2- groupes 3 190 €
- 3- gîtes 4 728 €
- 4- OTEM 184 €

Les usagers du Point relais vélos sont 33 % des touristes étrangers, 8 % de Créon et alentours, 20 % de Bordeaux et agglomération, 20 % autres cantons et 19 % autres départements.

36 % des usagers ont connu la station vélo par Internet et le site, et 19 % par l’Office du Tourisme.

M le Maire note le passage de 1 110 campings cars sur l’aire de stationnement réservée.

## **15- CONVENTION D'OCCUPATION PERMANENTE DE LOCAUX CREONNAIS PAR MUSIQUE EN CREONNAIS**

M. le Maire indique au Conseil municipal que la commune de Créon met à la disposition de « Musique en Créonnais » des locaux Créonnais en l'état destinés à l'enseignement des pratiques musicales dispensées par l'association.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M le Maire à signer la convention.

## **16 – AMENAGEMENT PARVIS HOTEL DE VILLE** **AVENANT N°1 LOT N°1 GROS ŒUVRE / VRD** **AVENANT N°1 LOT N°2 DALLAGE PIERRE** **AVENANT N°1 MODIFICATION DELAIS**

M le Maire indique au conseil municipal que dans le déroulement du chantier de l'aménagement du parvis de l'Hôtel de Ville, il s'est avéré que des modifications techniques ont été nécessaires et doivent faire l'objet de 3 avenants :

### 1) Avenant n°1 – lot n°1 Gros Œuvre / VRD

A la demande du bureau de contrôle, compte tenu d'une présence importante de réseaux enterrés, une étude de sol de type G12 a été réalisée.

Les conclusions du bureau d'étude s'orientaient vers un plancher porté. Pour des raisons techniques la solution retenue est un béton auto compactant de 35 cm d'épaisseur avec une dalle béton de 20 cm.

Le montant de l'avenant s'élève à 38 984,50 € HT.

### 2) Avenant n°1 – lot n°2 Dallage Pierre

Cet avenant résulte des demandes complémentaires du Maître d'ouvrage notamment des fourreaux, la prolongation du réseau d'eau potable, de reprise de réseaux existants et 3 regards complémentaires sous chaussée.

Le montant de l'avenant s'élève à 11 200 € HT.

### 3) Avenant modification Délais

Suite aux modifications apportées par les avenants aux travaux, la réalisation du chantier sera prolongée de 7 semaines. Le nouveau planning des travaux arrête une réception des travaux le 18 avril 2014 et fait l'objet d'un avenant « délais ».

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés autorise M le Maire à signer les 3 avenants proposés ci-dessus.

### Dernière séance :

M Jean-Marie DARMIAN, Maire s'adresse au conseil municipal en les remerciant des années passées avec l'équipe municipale. Il relate brièvement son parcours d'élu depuis 1983.

Ces paroles clôturent sa dernière séance du conseil municipal car il ne briguera pas un nouveau mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Jean-Marie DARMIAN	Carole BESIERS	David BONNAVENTURE	Georges CAZALET
Sylvie DESMOND	André DULONG	Patrick FAGGIANI	Mathilde FELD
Pierre GACHET	Cathy GALLO	Pierre GREIL	<b>Cyrille GUYOT</b>
Pierre HUGUET	Céline JULLIEN- BRISSEAU	Cathy LE GENTIL	Isabelle MUTELET
Florence OVEJERO- BALLOT	Christine PEUILLOT <i>Procuration</i>	Frédéric POUVEREAU	Sandrine PRET
Jean-Marie RAMBAUD	Elisabeth RAYNIER	Jean-Marc RIGO	Angélique RODRIGUEZ
Jean SAMENAYRE	Stéphane SANCHIS	Romain VAYSSETTES <i>Procuration</i>	